



École de Musique Municipale de Pontcharra

Projet d'établissement

2018 - 2023

www.pontcharra.fr



VILLE DE
PONTCHARRA

EDITO

Créée en 1960 sous format associatif avant de devenir municipale en 1984, l'école de musique de Pontcharra s'est imposée au fil des décennies comme un équipement incontournable de la vie charrapontaine. Depuis plus de 30 ans, la commune participe pleinement à cette dynamique d'enseignement artistique et à la promotion de la musique en milieu rural en irrigant un bassin de population autour de Pontcharra d'environ 20 000 habitants.

A l'heure où les budgets sont de plus en plus contraints, de nombreuses collectivités choisissent de fermer leurs équipements culturels ou les délaissent. La Municipalité de Pontcharra a fait un choix inverse tout en s'engageant à remettre la jeunesse au centre des pratiques culturelles. L'art, en effet, dans sa diversité, permet de créer une école de la tolérance et du respect de l'autre. Autant de valeurs qu'il convient d'affirmer aujourd'hui, plus que jamais, pour former les jeunes citoyens et construire avec eux le monde de demain. L'école municipale de musique de Pontcharra doit pouvoir être un lieu où chacun puisse trouver sa place, s'exprimer et s'épanouir car, comme le disait Platon : « La musique donne une âme à nos cœurs, des ailes à notre pensée et un essor à l'imagination ».

Notre école hérite d'une histoire longue de plus de 150 ans maintenant, et tout en restant fidèle à ses valeurs fondatrices, elle se doit de se projeter dans l'avenir. Ce nouveau projet d'établissement, construit en collaboration avec l'équipe enseignante, a une double fonction didactique et explicative mais il a aussi pour objectif d'esquisser des perspectives d'évolution pour les années à venir. Celles-ci s'articulent autour des cinq grands axes clés :

- Conserver un enseignement de qualité ;
- Développer la pratique collective ;
- Proposer des actions accessibles au plus grand nombre et défendre la culture pour tous ;
- Développer les actions à destination de la jeunesse ;
- Développer les projets transversaux co-construits, en lien avec les acteurs du territoire et les professionnels du secteur musical.

Ce projet d'établissement est destiné à l'équipe pédagogique, aux usagers de l'établissement mais aussi à tous les partenaires socio-culturels de la commune. Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont participé à la finalisation de ce document qui constitue la clef de voute et la fiche d'identité de notre école municipale de musique contribuant ainsi à lui donner toute la visibilité qu'elle mérite.

Christophe Borg,

Maire

TABLE DES MATIERES

Méthodologie

I. Contexte général

A. Contexte historique et géographique

- 1° Une histoire singulière
- 2° Une école qui rayonne au-delà de Pontcharra

B. Des moyens au service du projet d'établissement

- 1° Moyens matériels
- 2° Moyens humains
- 3° Moyens financiers
- 4° Outils de communication

II. L'enseignement artistique

A. Organisation des études à l'Ecole Municipale de Musique

- 1° Composition des enseignements dispensés à l'école de musique
- 2° Les cycles d'apprentissage
- 3° Les modalités d'évaluation des élèves
- 4° Choisir son instrument
- 5° Un travail en transversalité
- 6° Les spécificités pour les élèves adultes

B. Un lien particulier à l'Harmonie Les Enfants de Bayard

C. Projet d'établissement 2018-2023 : la musique ensemble et pour tous

- 1° La pratique collective, au cœur du cursus de l'élève
 - a. Création d'un petit orchestre
 - b. Mise en place d'une chorale 10-18 ans
 - c. Ouverture d'un atelier de percussions (batucada)
 - d. Création d'un ensemble de jazz
 - e. Ouverture d'une classe de guitare classique
- 2° Développer les actions à destination de la jeunesse
 - a. Accueil d'un dumiste au sein des écoles de la commune
 - b. Projets en commun avec les établissements du secondaire

III. Productions artistiques et projets en partenariat

A. Création et diffusion

- 1° Des projets pédagogiques qui se présentent et se représentent
- 2° Les auditions
- 3° L'école de musique hors les murs
- 4° Les projets en réseau
- 5° L'exemple du Grési'flûtes
- 6° Pontch'musique

B. Enrichir le parcours des élèves, le lien aux professionnels

- 1° Développement d'ateliers thématiques ponctuels et de masterclass
- 2° Croiser enseignement et éducation artistique et culturelle : l'exemple du projet avec Les Trompettes de Lyon
- 3° Favoriser la découverte de groupes professionnels

ANNEXE 1

ANNEXE 2

Méthodologie

L'écriture de ce projet d'établissement 2018-2023 s'est faite en collaboration étroite avec l'ensemble de l'équipe enseignante. L'équipe s'est réunie une première fois avec le directeur d'établissement, la directrice de la culture et l'adjointe à la culture pour faire ensemble le point sur l'activité existante de l'école et les envies d'évolutions. De nombreuses propositions d'évolutions et de projets sont sorties de cette réunion. A la suite de cette première étape de réflexion, un tableau a été créé pour lister les multiples pistes évoquées et les détailler. Pour chaque piste, un travail a été mené à la fois sur les impacts positifs, les risques et points de vigilance à la mise en œuvre du projet en question mais aussi sur les conditions de mise en œuvre (délai, moyens humains, financiers et matériels...). L'idée étant que la Municipalité puisse se positionner sur l'ensemble des propositions en lien avec les orientations de la politique culturelle développée. Une nouvelle réunion a ensuite été organisée avec les enseignants pour affiner les propositions retenues et définir leurs conditions de mise en œuvre. Enfin, l'association de parents d'élèves Pontch'musique et l'association Harmonie Les Enfants de Bayard ont également été reçues pour échanger autour de ce projet d'établissement avant sa finalisation.



I. Contexte général

A. Contexte historique et géographique

1° Une histoire singulière

En 1866, à Pontcharra, est fondé l'orchestre d'harmonie "Les Enfants de Bayard", une des plus anciennes sociétés musicales de la vallée du Grésivaudan.

L'école de musique de Pontcharra est issue de l'Ecole de l'Harmonie Les Enfants de Bayard créée en 1960 par M. Chenevier. Afin de permettre à cette école de prendre un nouvel essor et d'asseoir la pérennité de l'harmonie sur la commune, la municipalité décide en 1984 de la municipaliser.

L'Ecole Municipale de Musique de Pontcharra propose donc de par son histoire que l'on vient de mentionner, l'enseignement des instruments à vents et percussions ; ceux que l'on retrouve dans l'orchestre d'harmonie.

2° Une école qui rayonne au-delà de Pontcharra

L'Ecole Municipale de Musique de Pontcharra compte des élèves de tout le territoire et au-delà.

A titre d'exemple, sur l'année scolaire 2017-2018, les élèves sont issus de Pontcharra, des deux communes participantes, Barraux et Le Cheylas, mais aussi de communes proches comme Chapareillan, St. Maximin, ou plus éloignés comme Le Moutaret ou Faverges.

Les élèves de Pontcharra ayant la possibilité de faire leurs études sur la commune jusqu'en terminale du fait de la présence du lycée Pierre du Terrail, l'école de musique dispose d'un cycle de perfectionnement conséquent. Par ailleurs, la desserte de la commune par les transports en commun est telle que même lors de leurs études universitaires beaucoup d'élèves continuent leur cursus à l'école de musique. Ils y achèvent leurs études musicales. Un certain nombre d'élèves quitte chaque année l'école pour poursuivre ses études en conservatoire à rayonnement régional à Chambéry, Grenoble ou encore Lyon.

Il est important de préciser que les jeunes élèves amenés à quitter la commune pour faire leurs études restent quoiqu'il en soit attachés à l'harmonie. Ainsi bon nombre d'entre eux qu'ils soient entrés au conservatoire, qu'ils poursuivent des études supérieures ou qu'ils entrent dans leur vie professionnelle, reviennent dès que faire se peut pour jouer au sein de l'harmonie.

B. Des moyens au service du projet d'établissement

Afin de pouvoir mettre en œuvre dans un contexte adéquat le projet d'établissement de l'Ecole Municipale de Musique de Pontcharra, la Municipalité souhaite progressivement adapter les moyens sur lesquels s'appuie l'école de musique.

1° Moyens matériels

L'école de musique dispose d'un bâtiment dédié situé 223 avenue de Savoie à Pontcharra. Ce bâtiment comprend :

- Cinq salles de cours instrument équipées d'un poste CD (dont deux avec piano numérique) ;



- Une salle dédiée à la formation musicale (équipée d'un piano acoustique) ;
- Une salle dédiée à la pratique collective également utilisée pour la classe de percussions. Cette salle est équipée d'un amplificateur avec câblage permettant de brancher tablette, smartphone, appareil MP3... ;
- Une salle de réunion ;
- Un bureau de direction ;
- Deux annexes pour archives musicales et autres matériels stockés ;
- Une annexe fermée pour stockage du parc instrumental.



La salle de pratique collective et la salle de réunion peuvent être mises à disposition d'associations du territoire quand elles ne sont pas utilisées par les enseignants de l'école de musique. Ainsi, la chorale associative Chœur Consonance dispose d'un créneau hebdomadaire pour ses répétitions. L'association de parents d'élèves Pontch'musique peut également bénéficier des locaux pour l'organisation de temps forts ou de réunions. L'Harmonie Les Enfants de Bayard dispose de différents espaces (cf. III. B.). Enfin, ponctuellement, la ville peut être amenée à mettre à disposition sous convention ces deux salles à d'autres utilisateurs.

Afin de permettre une modernisation des techniques d'enseignement et le développement des méthodes d'apprentissage basées sur les nouvelles technologies, plusieurs pistes de travail pourront être explorées concernant les moyens matériels à développer :

- Accès Internet dans toutes les salles de classe pour supports utilisables par les professeurs en ligne ;
- Achat de postes audio par classe avec entrées USB/Bluetooth et CD ;
- Achat de tablettes numériques et d'un tableau numérique ;
- Achat d'un vidéoprojecteur ;
- Dématérialisation de la rédaction des partitions (achat d'un logiciel d'écriture musicale, d'un logiciel de scannage de partition et d'un ordinateur portable équipé).

Par ailleurs, l'ensemble des inscriptions à l'école de musique se fait auprès du directeur de l'établissement, également régisseur de recettes de l'école.

Afin de pouvoir recentrer les missions administratives du directeur sur la relation aux élèves et à leurs familles, au management de l'équipe, à l'organisation des auditions et concerts... il est envisagé de travailler à la facilitation et diversification des modes de paiement en lien avec le service comptabilité de la commune et le Trésor Public.

L'école de musique dispose également d'un parc instrumental. Ces instruments sont proposés aux élèves commençant l'étude d'instruments. Il est convenu que les recettes perçues pour la location de ses instruments permettent sur les années suivantes de financer l'investissement pour le renouvellement de ce parc instrumental.

Par ailleurs, les enseignants comme les élèves de l'école de musique bénéficient d'un accès aux documents de la médiathèque intercommunale Jean Pellerin située à proximité.

Enfin, le Coléo, salle de spectacles municipale est mise à disposition de l'équipe de l'école de musique deux à trois jours chaque année pour l'organisation des auditions et concerts. L'équipe technique de la salle est également mise à disposition sur ces journées.

2° Moyens humains

Le corps enseignant, sur l'année 2017-2018, est composé de dix professeurs dont deux titulaires à temps complet, six titulaires à temps non complet, et deux embauchés en CCD (cf. Annexe 1).

Hormis les deux professeurs embauchés à temps complet, les professeurs complètent leur temps de travail au sein d'autres structures publiques ou associatives (Allevard, Le Touvet, Voreppe, Cran-Gevrier, Belley, La Côte Saint André...). L'un des enseignants est également mis à disposition par convention renouvelée annuellement à l'école de musique de La Rochette.

Dans le cadre de leur formation professionnelle continue, les professeurs peuvent bénéficier des formations proposées par différents organismes : CEFEDEM, CNFPT... Des rencontres avec des intervenants extérieurs peuvent également être organisées en intra pour permettre notamment l'approfondissement d'une thématique spécifique.

Il est précisé qu'une décharge de 4h hebdomadaires pour la direction administrative de l'école est intégrée au profil de poste du directeur d'établissement.

Enfin, l'équipe enseignante autour de projets spécifiques peut également s'appuyer sur les ressources proposées par la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises (CMF Isère) à laquelle l'école est adhérente. La CMF Isère est elle-même membre de la FMRA (Fédération Musicale Rhône Alpes) partie intégrante de la CMF, Confédération Musicale de France, mouvement reconnu et agréé par le Ministère de la Culture. Nombre d'écoles de musique du territoire étant également membres, cela amène à différents échanges : élaboration de sujets d'examens en commun, jurys communs et accompagnateurs pour les fins de 2nd Cycle et le cycle de perfectionnement et projets en commun (cf. III. A. 4°).

3° Moyens financiers

Bien qu'administrativement et hiérarchiquement rattachée à la direction Culture et Vie Associative de la commune, l'école de musique dispose d'un budget propre géré directement par le responsable de la structure. Ce budget est voté en Conseil Municipal chaque année au moment du vote du budget global de la commune sur l'année civile à venir. La ville de Pontcharra assume la charge de la structure, avec une aide du Département de l'Isère et une participation des communes de Barraux et du Cheylas, au prorata du nombre des élèves provenant de ces communes.

4° Outils de communication

La ville de Pontcharra dispose de nombreux outils de communication (site Internet, magazine trimestriel municipal, panneaux à messages variables sur la commune, relais presse locale...). Bien qu'utilisés pour présenter l'école de musique et son travail, ces outils pourraient encore être largement développés dans les années à venir pour gagner en visibilité. Un plan pluri-annuel de communication pourrait être établi. Ci-dessous sont présentées quelques pistes de travail concernant le développement de la communication autour des activités de l'école de musique :

- Création d'un panneau "Ecole de musique municipale" sur le fronton de l'école ;
- Développement du fléchage routier et de la signalétique sur la commune ;
- Focus thématiques dans le Mag, magazine municipal ;
- Développement de la page web (photos, vidéos...).



II. L'enseignement artistique

L'Ecole Municipale de Musique développe un projet pédagogique conforme au schéma directeur défini par le ministère de la Culture et en accord avec les axes développés dans le cadre de la politique culturelle municipale.



A. Organisation des études à l'Ecole Municipale de Musique

1° Composition des enseignements dispensés à l'école de musique

Trois volets composent les études actuellement :

L'enseignement instrumental

- Flûte, hautbois, clarinette, basson ;
- Saxophone ;
- Trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba ;
- Percussions, batterie.

L'enseignement général

- Eveil musical ;
- Formation musicale ;
- Initiation à l'analyse, à l'histoire et à la compréhension du discours musical.

La pratique collective

Divers ensembles existent au sein de l'école :

- Deux orchestres de vents
 - Orchestre Cadet (Fin 1° cycle début 2° cycle)
 - Harmonie Les Enfants de Bayard (Milieu 2° cycle et cycle de perfectionnement)
- Une chorale d'enfants (1^{ère} et 2^{ème} année de formation musicale)
- Un groupe des élèves du collège (théâtre, chant, instruments...)

Il est effectivement précisé que le collège Marcel Chêne a mis en place une classe « musique » accessible aux élèves de 5^{ème} et 4^{ème} inscrits à l'Ecole Municipale de Musique et qui en font la demande. Cette classe dispose du vendredi après-midi libéré pour l'activité musicale. Ces élèves sont également inscrits à la chorale du collège.

Il est également précisé que la pratique collective, bien que non obligatoire, est fortement encouragée.

Par ailleurs, ponctuellement des ateliers instrumentaux de musique d'ensemble peuvent être proposés.

2° Les cycles d'apprentissage

Conformément au schéma directeur, le cursus des études est réparti par cycles d'apprentissage.

Les cycles sont ainsi conçus :

- Cycle d'initiation (une année)
- Cycle 1 (trois à cinq ans)
- Cycle 2 (trois à cinq ans)
- Cycle de perfectionnement (trois ans à quatre ans pouvant amener l'élève à valider certaines unités du CREM)

Cf. schéma d'organisation des études (Annexe 2)

3° Les modalités d'évaluation des élèves

Pour la formation musicale, les examens d'évaluation de fin d'année internes se déroulent en deux épreuves : un écrit et un oral. L'écrit a lieu avec le professeur lors d'un cours habituel (les élèves étant prévenus). L'oral est organisé en mai, ou chaque élève, individuellement, montre ses acquis de l'année devant un jury de quatre professeurs de l'école (deux pour les lectures, deux pour les chants), les cours étant banalisés cette semaine-là pour les enseignants.

Pour les épreuves instrumentales, les examens d'évaluation de fin d'année se déroulent sur une semaine et demie fin mai-début juin. Chaque élève instrumentiste joue le programme imposé qu'il a préparé avec son professeur dans un temps imparti allant de six à huit semaines. L'examen instrumental est public, est accompagné par un pianiste (ou un groupe de musiciens ou encore un enregistrement) ; un jury extérieur spécialiste de l'instrument concerné est invité pour juger des prestations mais surtout pour apporter un regard neuf et objectif sur les axes de travail et de progrès à mettre en œuvre. A l'issue des épreuves, la discussion entre les élèves et le jury est un instant très profitable.

Ces examens ont pour but d'aider les élèves à se préparer à leur avenir de musiciens. Se connaître, savoir préparer un programme en un temps donné, gérer la progression de son travail pour un instant précis, travailler son apparence et son attitude en public, défendre son travail, ses idées, ses choix sur scène, gérer le stress et le contrôle de soi dans un contexte inhabituel et donc déstabilisant, gérer l'imprévisible sans perdre ses moyens... Il s'agit donc bien d'un élément complémentaire essentiel à l'enseignement technique distillé tout au long de l'année et permettre ainsi aux élèves de pouvoir, un jour profiter de leur art avec le plus d'aisance possible et donc de plaisir.

Certains examens sont organisés en commun avec d'autres écoles du réseau :

- Examens de milieu de cycle 2 organisés en commun entre Pontcharra, Allevard et Le Touvet de 1984 à 2012 ; Aujourd'hui certaines épreuves sont communes entre Pontcharra et Le Touvet sur l'ensemble du cursus instrumental.
- Examens de fin de cycle 2 organisés avec les écoles adhérentes à la CMF Isère ;
- Examens de fin de cycle perfectionnement « Instrument » en commun avec les écoles adhérentes à la FMRA (Fédération Musicale Rhône Alpes) chaque année dans un département différent. Pour la FM, la fin du cycle perfectionnement se passe en interne à l'école.

4° Choisir son instrument

Chaque année, lors de la dernière semaine de cours chaque professeur accueille les enfants qui viennent de terminer leur première année de formation musicale. Le choix de leur instrument est déterminant pour la suite de leur vie musicale, et mérite une attention toute particulière. Les élèves de la 1^{ère} année de formation musicale passent donc dans les classes, une ou plusieurs fois, afin de voir, de discuter avec les professeurs mais surtout d'essayer les instruments.

5° Un travail en transversalité

Différents axes sont privilégiés dans l'organisation de la vie de l'école afin de permettre tant que possible de travailler en transversalité entre les classes :

- Travail en commun dans le cadre des ensembles constitués ;
- Ensembles mélangeant les élèves de l'école et les musiciens de l'harmonie ;
- Auditions et manifestations réunissant plusieurs classes autour de projets communs ;
- Auditions mélangeant les instruments et faisant appel à des collègues d'autres écoles ;
- Réunions informelles régulières permettant un dialogue permanent entre professeurs de formation musicale, professeurs instrumentaux et professeurs chargés d'ateliers collectifs ;
- Réunions pédagogiques générales ou ciblées permettant de faire évoluer le projet d'école.

6° Les spécificités pour les élèves adultes

Depuis septembre 2015, des cours adultes sont ouverts à l'école.

Classes instrumentales

Les adultes s'inscrivent comme les enfants et acquittent une cotisation votée par le Conseil Municipal. Ils ont alors accès à un cours hebdomadaire de 30 min par année scolaire, selon le calendrier scolaire.

Classes de formation musicale

Les adultes inscrits en formation musicale s'intègrent aux cours existants des enfants et peuvent changer de niveau, en accord avec le professeur, en cours d'année.

Ateliers collectifs

Les ateliers collectifs sont ouverts aux adultes. Ils associent adultes et adolescents (orchestre cadet, orchestre à vent du cycle de perfectionnement, ensembles instrumentaux, Quintette à vent etc..).

Les différents projets réalisés en mélangeant enfants et adultes (auditions, concerts, spectacles) ont montré que le brassage des générations et des niveaux permettait un échange, un intérêt, une dynamique, partagés par les uns et les autres. Leur participation est un élément moteur pour la structure mais aussi pour l'Harmonie Les Enfants de Bayard dans laquelle ils s'investissent largement.

B. Un lien particulier à l'Harmonie Les Enfants de Bayard

Comme présenté dans le rappel historique, l'école de musique est née de l'envie de permettre à l'association l'Harmonie Les Enfants de Bayard de perdurer. Elle s'est ainsi construite autour des instruments d'harmonie. En 2018, l'effectif de l'Harmonie Les Enfants de Bayard est de 75 musiciens, dont la très grande majorité sont issus de l'Ecole Municipale de Musique de Pontcharra.

Les liens entre le l'école et l'association sont restés forts au fil des décennies. Aujourd'hui, ceux-ci s'articulent autour des points suivants :

La ville de Pontcharra met à disposition de l'association :

- le directeur de l'Ecole Municipale de Musique une heure par semaine pour la direction musicale de l'harmonie ;
- un local au sein de l'école de musique afin que celle-ci puisse y stocker son matériel (partitions, costumes...);
- la grande salle de l'école pour les répétitions de l'harmonie ainsi que la salle de réunion en cas de besoin de la part de l'association ;
- un véhicule pour le transport d'instruments ainsi que des chaises et l'installation électrique pour les concerts de l'harmonie au parc Saint-Exupéry.

L'association :

- met à disposition de l'école son parc instrumental (percussions pour les cours et instruments divers pour locations, prêts et Orchestre Cadet) ainsi que l'essentiel du mobilier ;
- propose à l'école d'accompagner un élève dans un concerto lorsque celui-ci réussit sa fin du cycle de perfectionnement instrumentale avec une mention TB ;
- invite ponctuellement l'orchestre cadet lors de ses concerts ;
- est présente lors de nombreuses cérémonies et temps officiels de la commune.

L'harmonie est considérée dans le projet de l'école comme l'orchestre du cycle de perfectionnement de l'école. La ville de Pontcharra et l'association s'associent ponctuellement sur des projets communs (exemple : soirée des 150 ans de l'Harmonie inscrite dans la saison culturelle du Coléo).

La rédaction d'une convention de partenariat entre la ville de Pontcharra et l'Harmonie Les Enfants de Bayard est prévue pour 2019.

C. Projet d'établissement 2018-2023 : la musique ensemble et pour tous

1° La pratique collective, au cœur du cursus de l'élève

L'enseignement technique de la musique étant l'un des rôles majeurs de l'école de musique, son organisation attribue une grande importance à l'étude de la formation musicale et au travail vocal en préliminaire et en parallèle au déroulement des études instrumentales.

Toutefois, la pédagogie adoptée à l'Ecole Municipale de Musique a, avant tout, pour finalité, la pratique collective qui est présente tout au long du cursus des élèves.

Un des axes de développement du projet d'établissement 2018-2023 est donc bien de pouvoir renforcer la pratique collective par plusieurs moyens.

Tout d'abord, il semble nécessaire d'adapter les orchestres et ensembles existants afin qu'ils puissent correspondre aux réalités de l'école mais également aux envies des élèves (création d'un petit orchestre et d'une chorale « ados »).

Par ailleurs, ce renforcement de la pratique collective passe par la rédaction d'une convention avec l'Harmonie Les Enfants de Bayard notamment autour du travail commun pour le cycle de perfectionnement (cf. III. B.).

Il est également proposé d'ouvrir de nouveaux ensembles (ensemble de jazz, batucada, cours collectif de guitare) élargissant ainsi la palette des esthétiques proposées à l'école et permettant ainsi aux élèves comme aux extérieurs de s'inscrire dans une pratique collective autre que celle rendue obligatoire dans le cursus.

a. Création d'un petit orchestre

La création d'un « Petit orchestre » destiné aux 2^{ème} et 3^{ème} années d'instrument devrait ouvrir à l'automne 2018. L'Orchestre Cadet concernerait alors les 4^{ème}, 5^{ème} voir 6^{ème} années d'instrument permettant une meilleure progression et offrant la possibilité aux 2^{ème} années d'instrument de participer à un ensemble.

La création de ce petit orchestre permettrait aux élèves de pratiquer dans un ensemble dès la 2^{ème} année d'instrument et ainsi de supprimer cette année vide où les enfants n'ont pas de pratique d'ensemble. Le cursus de pratique d'ensemble serait enfin complet.

L'entrée à l'Orchestre Cadet serait donc reculée d'une année permettant une meilleure progression au sein des groupes d'ensemble.

b. Mise en place d'une chorale 10-18 ans

Une chorale existe déjà au sein de l'école de musique. Toutefois, elle ne s'adresse qu'aux élèves dans le cadre de leurs premières années à l'école (avant l'entrée au sein de l'orchestre cadet). Cette chorale d'initiation ne correspond pas aux attentes d'enfants de plus de 11 ans qui souhaitent continuer le chant en

chorale. Cette chorale 10-18 ans permettrait de regrouper tous les enfants désireux de pouvoir chanter en groupe à partir de 10 ans dès la rentrée 2018.

c. Ouverture d'un atelier de percussions (batucada)

La ville de Pontcharra propose des cours de percussions. Les élèves percussionnistes sont intégrés aux différents orchestres. L'ouverture d'une batucada en septembre 2019 ou 2020 permettrait d'accueillir des personnes extérieures qui n'auraient pas nécessairement suivi un cursus classique d'apprentissage d'un instrument.

La création d'une batucada permettrait aussi une plus grande diversification des esthétiques proposées à l'école de musique mais également d'amener de nouvelles propositions lors des animations communales ou temps festifs sur la commune (Carnaval notamment).

d. Création d'un ensemble de jazz

Comme pour la batucada, la création d'un ensemble de jazz à l'automne 2020 ou 2021 permettrait de proposer à la fois un apprentissage et une pratique collective. La création d'un ensemble de jazz permettrait une plus grande diversification des esthétiques proposées à l'école de musique. Elle permettrait également d'amener de nouvelles propositions lors des animations communales ou temps festifs sur la commune.

e. Ouverture d'une classe de guitare classique

Est envisagée la création d'une classe de guitare classique à l'automne 2018 (si nombre d'élève suffisant et embauche faite). Cette classe pourrait, dans un premier temps, proposer un apprentissage et une pratique collective. Il pourra être envisagé éventuellement dans un second temps l'ouverture de cours individuels. L'ouverture de cette classe permettrait de diversifier les instruments proposés à l'école de musique et donc d'amener vers la musique possiblement un nouveau public non intéressé par les instruments d'harmonie. Cela permettrait également d'intégrer un nouvel instrument aux ensembles. Les élèves de guitare pourront se joindre aux projets des autres classes ou des chorales.

2° Développer les actions à destination de la jeunesse

Comme indiqué en introduction de ce projet d'établissement, la municipalité souhaite pouvoir développer largement les actions culturelles à destination de la jeunesse. Certaines des actions présentées précédemment s'inscrivent déjà logiquement dans cette dynamique. En effet, de l'ouverture d'une chorale « ado », en passant par une classe de guitare, un ensemble de jazz ou une batucada, l'un des objectifs visé sur chacun de ces projets, au-delà de la pratique collective, est de permettre de développer au sein de l'école municipale de musique une offre diversifiée qui soit à la fois conviviale et attractive pour les plus jeunes. Cependant, ces actions resteront très certainement suivies dans un premier temps uniquement par des familles déjà habituées aux sorties culturelles. La volonté de la municipalité est de pouvoir, sans distinction proposer à l'ensemble des enfants de Pontcharra une première approche de la culture. Cette approche passerait par l'accueil d'un dumiste au sein des écoles de la commune mais également par le développement éventuel de projets en partenariats avec le collège Marcel Chêne et le lycée Pierre du Terrail.

a. Accueil d'un dumiste au sein des écoles de la commune

Est envisagé l'accueil sur l'automne 2018 ou 2019 d'un intervenant spécialisé en milieu scolaire (titulaire du diplôme universitaire DUMI et donc habilité par l'éducation nationale) pour permettre la création de projets musicaux tout au long de l'année au sein des écoles de la commune.

L'accueil d'un dumiste permettrait de sensibiliser tous les enfants des classes de maternelles et primaires de Pontcharra à la musique et donc d'élargir la politique culturelle au plus grand nombre.

L'arrivée d'un dumiste permettrait de créer des liens étroits entre l'enseignement technique de l'école de musique et le scolaire et éventuellement de créer d'éventuelles envies d'inscriptions à l'école chez les

enfants charrapontains. Ce dumiste pourrait porter des projets spécifiques d'années en années sur des thématiques chères à la commune ou en lien avec d'autres projets de territoire (exemples : projet "Chorale à l'école", projets en lien avec les spectacles accueillis au Coléo, thématiques en lien avec les projets école de musique ou Harmonie, projets sur création d'instruments à partir de produits recyclés...). Ce projet sera étudié en collaboration étroite avec la direction du scolaire et les directeurs d'établissement.

b. Projets en commun avec les établissements du secondaire

Il est proposé d'étudier avec la direction du collège Marcel Chêne la possibilité d'intégrer les élèves de 3^{ème} à la classe option musique du collège. Actuellement cette classe comprend les élèves de 5^{ème} et 4^{ème}. Cette ouverture permettrait qu'il y ait un meilleur suivi et un approfondissement de l'apprentissage au collège. Elle permettrait aussi de consolider les liens entre les élèves musiciens du collège sur presque toute leur scolarité au collège sur la totalité du cycle 4 de l'éducation nationale.

Des passerelles peuvent également être envisagées avec le collège et le lycée autour du projet de la chorale « ados », le collège ayant déjà une option chorale en son sein et le lycée envisageant d'en développer une.

III. Productions artistiques et projets en partenariat

A. Création et diffusion

1° Des projets pédagogiques qui se présentent et se représentent

La diffusion et la création sont deux corollaires d'une activité axée sur la pratique musicale d'ensemble et les auditions publiques d'élèves.

Dans le cadre de leur cursus à l'Ecole Municipale de Musique, les élèves sont amenés très régulièrement à travailler sur des projets pédagogiques qui peuvent être individuels ou en groupe. Ces projets mènent souvent à des restitutions de travail voire à la création de spectacles présentés lors de divers temps. Ces spectacles sont montés sur des thématiques différentes faisant appel à des œuvres écrites ou adaptées à cette intention, et faisant souvent intervenir d'autres moyens d'expression (déclamation, théâtre, mise en scène ou autre).

Ces spectacles sont le plus souvent construits avec d'autres partenaires. En voici quelques exemples :

- Animation de la Messe de la Sainte Cécile avec accompagnement du chœur de la paroisse par l'Harmonie Les Enfants de Bayard ;
- Un projet annuel mis en place pour les enfants de l'option musique (auxquels se rajoutent d'autres enfants du collège suivis par leurs professeurs) en lien avec les professeurs de musique du collège et d'autres matières (histoire, langue, théâtre, sport ...). Ce projet est mis en scène au Coléo durant les auditions de l'Ecole Municipale de Musique par extraits tout au long de sa réalisation, et dans son intégralité lors de la fête du collège au Coléo également ;
- Participation d'élèves de l'école de musique à des projets portés par les associations de danse de Pontcharra.

L'Ecole Municipale de Musique propose un large éventail de manifestations qui se doivent d'être une image de l'activité culturelle de la ville, un retour des élèves sur leur travail et un enrichissement de leur contexte musical : auditions trimestrielles, auditions de classes, concerts donnés à l'extérieur par différents ensembles de l'école, participation aux manifestations de la ville...

2° Les auditions

Les auditions d'hiver et de printemps de l'Ecole Municipale de Musique se déroulent au Coléo tandis que l'audition d'été se déroule dans le Parc Saint Exupéry dans le cadre de la Fête de l'école de musique. Pour chaque audition, environ 300 personnes sont présentes dans le public.

L'audition d'hiver, bien qu'étant la première de l'année, est probablement la plus importante. Elle permet de créer une dynamique forte au sein de l'école qui ne peut être que bénéfique pour le reste de l'année scolaire. L'audition de printemps est traditionnellement organisée en deux parties. La première est consacrée aux élèves de l'école et la seconde à un ensemble amateur, semi-professionnel, voire professionnel qui vient présenter son travail.



La fête de l'école de musique est généralement programmée sur le samedi précédent la Fête de la musique. Cet événement créé en 2016 a pour objectif de permettre à un public plus large de découvrir l'école, ses élèves, ses enseignants lors d'une journée festive. Tout d'abord, l'école propose une matinée portes ouvertes. Une vidéo de présentation générale de l'école est projetée dans la grande salle de l'école. Dans chacune des sept autres salles un ensemble joue, accompagné du professeur d'instrument qui peut répondre aux questions du public. L'association des parents d'élèves de l'école de musique, Pontch-Musique est également présente pour renseigner, discuter, apporter son point de vue de parents. L'association travaille en amont avec un groupe d'élèves de l'école chaque année pour préparer des affiches, des panneaux explicatifs à destination des visiteurs, un quizz... Sur le temps de midi, l'association propose un repas partagé. La journée continue ensuite dans le Parc St Exupéry avec l'audition pour clôturer en musique l'année scolaire. En fin d'audition, le Maire de Pontcharra remet les diplômes aux élèves concernés. Pour conclure cette journée, l'association l'Harmonie Les Enfants de Bayard propose généralement un concert.



3° L'école de musique hors les murs

Au multi-accueil

L'école fait des interventions au multi-accueil avec des petits groupes d'instrumentistes accompagnés par un professeur, afin de sensibiliser les moins de 3 ans au monde sonore. Cette activité permet de relier des structures municipales différentes autour de projets communs.

En milieu scolaire

Chaque année, l'ensemble des classes de l'Ecole Municipale de Musique se produit dans les établissements scolaires de Pontcharra et présente, en de courtes animations, des pièces choisies pour leur côté didactique. Ces animations permettent aux enfants ne fréquentant pas l'établissement de côtoyer ceux qui pratiquent et d'approcher par ce biais l'apprentissage de la musique.

Les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} impliqués présentent leur travail lors de la Fête du collège.

Auprès des personnes âgées

L'Ecole Municipale de Musique se rend également auprès de la petite unité de vie de Pontcharra et propose aux résidents un temps de musique à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ce moment est très apprécié et attendu par les résidents.

A la médiathèque Jean Pellerin

La médiathèque offre des espaces permettant à de petits groupes de se produire ponctuellement et ainsi contribuer à l'animation d'une structure, tout en se faisant connaître d'un plus large public.

La médiathèque Jean Pellerin travaillera sur les années 2018 et 2019 à l'écriture de son projet d'établissement. L'Ecole Municipale de Musique pourra être amenée à dessiner de nouvelles formes de partenariats en lien avec cette structure culturelle intercommunale.

Lors des temps d'animation proposés par la ville de Pontcharra

Les élèves de l'école de musique peuvent également être amenés à présenter quelques extraits musicaux lors des festivités proposées hors les murs par la commune, souvent en lien avec l'association l'Harmonie Les Enfants de Bayard.

4° Des projets en réseaux

L'Ecole de Musique de Pontcharra fait partie du groupement des écoles de musique du Haut Grésivaudan/Chartreuse. Outre le prêt et la mise en commun de matériels (partitions, instruments, instrumentistes ...) existants entre ces écoles, de nombreux projets se créent. Ci-dessous quelques exemples de projets portés ces dernières années :

- Mise en place de masters classes et/ou concerts associant sur certains projets les écoles de musique voisines ;
- Rencontres d'orchestres à vent et travail sur partitions communes pour des échanges de chefs (chaque année sur une commune d'accueil différente) ;
- Echanges d'ensembles constitués et de classes d'instruments avec mise en place d'auditions communes (avec des écoles de Savoie et d'Isère) ;
- Projets de voyages pour un ensemble commun (exemple : voyage en Croatie classes de flûte Pontcharra / Le Touvet en 2015).

5° L'exemple du Grési'flûtes

Cet ensemble, ayant son siège au Touvet, créé, géré et dirigé par Laurence Cuzzolin, professeure de flûte (également professeure au Touvet), regroupe des élèves de cycle perfectionnement, flûtistes en majorité, un clarinettiste, deux pianistes et un percussionniste. Les flûtistes sont issus des deux écoles. Cela leur permet de se connaître et de jouer dans un ensemble d'un niveau déjà confirmé lors de diverses occasions.

L'ensemble de ces partenariats renforce l'inscription de la programmation dans le territoire local et permet de présenter des projets ambitieux et riches de la multiplicité des partenaires. Mais les partenariats peuvent s'inscrire dans d'autres domaines que celui de la représentation comme nous pourrions le découvrir ci-dessous.

6° Pontch'musique

L'association de parents d'élèves Pontch'musique est également l'un des acteurs dynamiques qui gravite autour de l'Ecole Municipale de Musique. Présente pour représenter les élèves en premier lieu, elle est aussi volontaire pour développer des actions favorisant le lien entre les familles des musiciens de l'école mais également valorisant le travail des élèves hors de l'école.

Ainsi, l'association s'implique à l'année afin de soutenir l'équipe enseignante sur la logistique des auditions (transport des instruments, préparation de repas), participer à l'organisation de la Fête de l'école de musique (cf. III. A. 2°), organiser la venue d'acteurs extérieurs (organisation d'un temps d'échange sur l'audition par exemple) ou de temps de présentation des élèves dans d'autres lieux de la ville comme au cinéma ou à la médiathèque.



B. Enrichir le parcours des élèves, le lien aux professionnels

Dans le cadre de leur parcours à l'École Municipale de Musique, différentes approches sont proposées afin de permettre aux élèves de découvrir le travail ou d'échanger avec des professionnels du secteur musical, autres que leurs enseignants. Ces temps d'échange et de partage permettent notamment aux élèves d'élargir leur culture musicale, de s'ouvrir à d'autres domaines ou développer des connaissances spécifiques.

1° Développement d'ateliers thématiques ponctuels et de masterclass

Dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement il est envisagé de développer l'accueil d'ateliers thématiques proposés par des intervenants extérieurs professionnels et en lien avec le cursus des élèves. Ces ateliers seraient ouverts aux élèves mais pourraient également être ouverts aux extérieurs. Exemples: masterclass ou rencontre avec un artiste, classes de "culture musicale", focus sur une esthétique particulière...

2° Croiser enseignement et éducation artistique et culturelle : L'exemple du projet avec Les Trompettes de Lyon

Chaque année, l'école de musique et le Coléo travaillent ensemble sur un projet en lien avec la saison culturelle du Coléo. A titre d'exemple, il est possible de présenter le projet Trompettes de Lyon porté sur l'année 2016-2017 : la création d'un programme court a été présenté en première partie du concert des Trompettes de Lyon au Coléo le samedi 4 février 2017. Cette première partie était incluse dans le spectacle. Un groupe d'une dizaine d'élèves de l'école sont ainsi venus jouer plusieurs morceaux sur scène avec les Trompettes de Lyon pour débiter la soirée. En amont, des échanges avec les artistes étaient prévus afin de monter ce programme (écriture des partitions notamment). Un temps de travail avec l'un des a été organisé en janvier à l'école de musique et une répétition au Coléo avec l'ensemble du quintette le jour de la représentation. En parallèle, l'école de musique a proposé en interne sur l'année scolaire un travail autour des cuivres à ces élèves. Le groupe ayant travaillé sur ce projet a également présenté quelques extraits de son travail à la médiathèque Jean Pellerin à Pontcharra autour d'un programme « Découverte des cuivres » quelques jours avant la représentation au Coléo. Les personnes de ce groupe ont enfin bénéficié d'une place gratuite pour assister au concert des Trompettes de Lyon à la suite de leur intervention.

3° Favoriser la découverte de groupes professionnels

L'ensemble des élèves de l'école municipale de musique de Pontcharra dispose d'une carte spécifique leur permettant de bénéficier du tarif le moins cher pour les spectacles musicaux de la saison culturelle du Coléo. Ainsi trois à quatre spectacles sont présentés aux élèves et à leurs familles. De la chanson française à la musique classique en passant par le jazz, la pop, la musique indé ou des balkans, les élèves peuvent ainsi découvrir au fil des saisons culturelles, de nouvelles esthétiques et approches de la musique et de la chanson.

Par ailleurs, chaque année, pour l'audition de printemps, un groupe professionnel ou en voie de professionnalisation vient présenter son travail et échanger avec les élèves.

ANNEXE 1

| ENSEIGNANTS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ANNEE 2017-2018 | | | | | | |
|---|------------------------|-------|----------------------------------|-------------------------------|--------|---|
| Nom de l'enseignant | Prénom de l'enseignant | Sexe | Discipline enseignée (dominante) | Temps de travail hebdomadaire | Statut | Diplôme |
| CUZZOLIN | Laurence | Femme | Flûte | 11,5 | ATEA | |
| GERMAIN | Eric | Homme | Hautbois | 3 | ATEA | Diplôme national supérieur professionnel de musicien (délivré au terme d'un premier cycle d'enseignement supérieur) /DEM/ CEPI/ ou équivalent |
| LAURENT-BACHELET | Joëlle | Femme | Clarinette | 6,75 | ATEA | Diplôme national supérieur professionnel de musicien (délivré au terme d'un premier cycle d'enseignement supérieur) /DEM/ CEPI/ ou équivalent |
| GAGNEUX | Thierry | Homme | Clarinette | 20 | ATEA | Autre diplôme d'enseignement supérieur |
| PASSIEUX | Agnès | Femme | Saxophone | 2,25 | ATEA | DE |
| BACHELET | Cédric | Homme | Saxophone / Basson | 9 | ATEA | Diplôme national supérieur professionnel de musicien (délivré au terme d'un premier cycle d'enseignement supérieur) /DEM/ CEPI/ ou équivalent |
| DUPRAZ | Christophe | Homme | Trompette / Cor | 20 | ATEA | Diplôme national supérieur professionnel de musicien (délivré au terme d'un premier cycle d'enseignement supérieur) /DEM/ CEPI/ ou équivalent |
| LEMAITRE | Guillaume | Homme | Trombone / Euphonium | 4,5 | CDD | Diplôme national supérieur professionnel de musicien (délivré au terme d'un premier cycle d'enseignement supérieur) /DEM/ CEPI/ ou équivalent |
| REMOND | Sylwia | Femme | Percussions | 4,5 | ATEA | DE |
| HERLIN | Isabelle | Femme | Percussions | 2,25 | CDD | DE |

Organisation des études 2018 - 2019

| | | | | | | | | | | | | |
|--|----------------------------|--------------------------|----------|-------------------|--|--|--|--|--|--------------------------------|---------|---|
| Eveil | Initiation musicale | 1h | | | | | | | | | | |
| Formation Musicale | | | | | | | | | | | | |
| Cycle 1 | 1ère année | Débutant A | 1h | Instrument | | | | | | Pratique collective | | |
| | 2ème année | Débutant B | 1h | | | | | | | Chorale | Chorale | |
| Cycle 2 | 3ème année | Préparatoire A | 1h30 | Cycle 1 | | | | | | Petit Orchestre | 1h | Enseignement obligatoire |
| | 4ème année | Préparatoire B | 1h30 | | | | | | | Petit Orchestre | 1h | |
| Perfectionnement | 5ème année | Elémentaire A | 2h00 | Cycle 2 | | | | | | Orchestre Cadet | 1h30 | Sur proposition du directeur de l'école municipale de musique, validation par le corps enseignant, et acceptation du président de l'association |
| | 6ème année | Elémentaire B | 2h00 | | | | | | | Orchestre Cadet | | |
| | 7ème année | Brevet | 1h30 | | | | | | | Orchestre Cadet et/ou Harmonie | 2h | |
| | 8ème année | Moyen | 1h30 | | | | | | | Harmonie | 45 mn | |
| | 9ème année | Supérieur (Fin d'études) | 1h30 | | | | | | | Harmonie | | |
| 10ème année | CREM | 1h30 | Harmonie | Supérieur | | | | | | | | |
| Ateliers collectifs (ouverture en septembre 2018) | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | Atelier Guitare | 0h45 | Hors cursus |
| | | | | | | | | | | Chorale 10-18 | 1h | |